

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

### PRESENTS (15) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, COURTOIS Catherine, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISSET Kamila, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (10) :

Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à François CABY  
CHARVIN Chantal a donné pouvoir à Kamila MORISSET  
EMONET Elisabeth a donné pouvoir à Carole GARDET  
LETEROUIN Corinne a donné pouvoir à Catherine COURTOIS  
PASTOR Gérard a donné pouvoir à Frédéric GONDA  
JOSSERAND Françoise a donné pouvoir à Agnès COLOMBET  
VAUTHIER Jean-Luc a donné pouvoir à Hervé BANCOD  
SCOTTON Aude a donné pouvoir à Henriette EL HAGE  
BUREL Sylvia a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL  
VANDEPITTE Brice a donné pouvoir à Michel BEAL

### ABSENTS EXCUSES (4) :

Flavien LEGER, Christophe BOUCHER, Laurent CHAUMARD, Véronique CANET

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/03/2025

Date d'affichage : 10/03/2025

Rudy SICARD a été élu secrétaire de séance.

### Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 24-03-2025  
Et publication le : 25-03-2025  
Le Maire,



## Budget annexe Rive Gauche – Affectation des résultats 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et l'instruction M14, selon lesquels le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;

**Vu** l'adoption du Compte Financier Unique 2024 par le Conseil municipal, ce dernier doit se prononcer sur l'affectation du résultat ;

**Considérant** que le Compte Financier Unique fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de l'année	27 405,04 €
Excédent reporté (002)	0,00 €
⇒ <b>Excédent total à reporter</b>	<b>27 405,04 €</b>
Dont affecté en investissement (1068)	27 405,04 €
Dont reporté en fonctionnement (002)	0,00 €
Excédent d'investissement de l'année	77 991,09 €
Excédent reporté (001)	4 443,37 €
⇒ <b>Excédent total à reporter</b>	<b>82 434,46 €</b>
Dont reporté en section d'investissement (001)	82 434,46 €

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ADOPTER** l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme, le 18 mars 2025

Le secrétaire de séance,  
Rudy SICARD



Le Maire,  
Michel BEAL

